

Comité acéricole

15 janvier 2024, 13 h 30

MRC de Matawinie

3184 1ere avenue, Rawdon, J0K 1S0

Sont présents :

Alan Bryson, PPAL

Martin Millette, PPAL

Maxime Trudel, Scierie Saint-Michel

Arianne Sylvestre, MRC de Matawinie

Philippe Gaudet, MRC de Matawinie

Vincent Duquette-Rivard, MRC de Matawinie

Yanick Ouellet, MRNF

Gabriel Blanchet, MRNF

Objectifs du comité

- Prendre connaissance de la fiche VOIC
- Discuter des éléments pertinents pour le comité acéricole
- Travailler sur des cas concrets
- Se préparer pour la prochaine rencontre

Projet d'ordre du jour

Temps estimé	Sujet	Responsable
13 h 30 à 13 h 35	1. Mot de bienvenue	Vincent D.-R.
13 h 35 à 13 h 40	2. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 24 mai 2023	Vincent D.-R.
13 h 40 à 13 h 50	2.1. Suivis du compte-rendu de la rencontre du 24 mai 2023	Vincent D.-R.
13 h 50 à 14 h 05	3. Consultation publique SIA et PAP 2023	Alan Bryson
14 h 05 à 14 h 35	4. Fiche VOIC préliminaire comité acéricole	Vincent D.-R.
14 h 35 à 15 h 00	5. Définitions, banque de superficies, modalités d'interventions	Gabriel Blanchet
15 h 45 à 15 h 10	PAUSE	
15 h 10 à 16 h 05	6. Cas concrets	Gabriel Blanchet
	6.1. PAP : VASE, MCGREY	
	6.2. PAMT : TINERABLE, LUSIGNAN, CORNEMUSE	
16 h 05 à 16 h 20	7. Affaires diverses	
16 h 20 à 16 h 30	8. Prochaine rencontre et actions	Vincent D.-R.

DISCUSSIONS	SUIVIS
<p>1. Mot de bienvenue</p> <p>La rencontre débute à 13 h 45. Vincent Duquette-Rivard souhaite la bienvenue aux participants.</p>	
<p>2. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 24 mai 2023</p> <p>L'adoption du compte-rendu et les suivis de la rencontre du 24 mai 2023 sont effectués avec les participants.</p>	
<p>2.1. Suivis de la rencontre du 24 mai 2023</p> <p><u>4. Analyse des projets d'agrandissement hors PAP</u></p> <p>M. Gabriel Blanchet a confirmé qu'une fiche d'harmonisation sera jointe au permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles afin d'informer le demandeur de permis de l'harmonisation qui a été consentie entre les délégués.</p> <p><u>5.2 SECTEUR SDO – Sud Lac Archambault</u></p> <p>Les modalités d'interventions forestières dans les potentiels acéricoles à prioriser ne seront pas analysées par le comité puisque des orientations provinciales sont attendues ainsi qu'un guide d'aménagement pour les érablières sur terres publiques.</p> <p><u>6. Plan de travail 2023-2024</u></p> <p>Évaluer la possibilité du MRNF d'inventorier les PAP recommandés par le comité acéricole.</p> <p>Les zones d'intérêt signifiées ont été identifiées avec l'exercice d'identification des secteurs d'intérêts pour l'acériculture (SIA) lors de la rencontre de la Table GIRT du 20 juillet 2023.</p>	
<p>3. Consultation publique SIA et PAP 2023</p> <p>La consultation publique des SIA s'est bien déroulée. L'exercice des SIA a été le travail le plus efficace et concret pour le comité acéricole. Toutefois, les délais courts ont pressé les producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière (PPAL) ainsi que les membres du comité. Le comité doit davantage travailler en amont afin d'éviter que cette situation se reproduise. Les PPAL ont besoin de 4000 ha de PAP sur le court et moyen terme.</p>	
<p>4. Fiche VOIC préliminaire comité acéricole</p> <p>La fiche VOIC est présentée. Les discussions portent sur les cibles des superficies PAP court, moyen, long terme ainsi que du nombre d'entailles à l'hectare à conserver pour les PAP. La pertinence d'évaluer ces cibles est remise en doute puisque le MRNF va bientôt sortir des orientations provinciales sur les cibles PAP court, moyen et long terme ainsi qu'un guide d'aménagement pour les érablières en terre publique.</p>	

DISCUSSIONS	SUIVIS
<p>5. Définitions, banque de superficies, modalités d'interventions</p> <p>M. Gabriel Blanchet présente une synthèse de l'année 2023 des avancées en acériculture sur les terres publiques et un portrait des PAP sur terre publique et terre public intramunicipal pour la région.</p> <p>Des questions sont soulevées par rapport à cette situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est-ce possible de s'agrandir dans une superficie en démarrage ? • Comment les superficies en démarrages et en agrandissements ont été choisies ? • Quels sont les producteurs en TPI qui peuvent s'agrandir en UA ? <p>Des constats du dernier contingent sont émis par les PPAL. Les superficies totales demandées au contingent diminuent chaque année, mais les superficies moyennes sont plus importantes, ce qui se reflète dans la grandeur des superficies admissibles à la pige qui peut être maintenant de 10 000 entailles. Il y a une recrudescence de nouveaux jeunes producteurs qui vont demander davantage de superficies en démarrage. Toutefois, l'inflation grandissante limite les nouveaux producteurs de s'installer sur un PAP en démarrage.</p>	<p>Évaluer la possibilité d'utiliser un PAP en démarrage pour un agrandissement (MRNF).</p> <p>S'informer sur les critères de sélection d'un PAP démarrage et agrandissement (MRNF).</p> <p>Identifier les producteurs ou superficies acéricoles en TPI pouvant s'agrandir en unité d'aménagement (UA).</p>
<p>6. Cas concrets</p> <p>Des cartes de cas concrets sont présentées afin de visualiser les enjeux discutés dans le comité.</p>	
<p>6.1 PAP : MAJOR, VASE, MCGREY</p> <p>Ces secteurs seront présents dans le PAFIO 2024 et sont des secteurs avec du PAP et une érablière existante.</p> <p>L'enjeu d'aménagement des érablières par les acériculteurs est ressorti. Ce point avait été discuté lors de la dernière rencontre ainsi que celle du 20 mars dernier. Une demande est présentée de laisser davantage de latitude aux acériculteurs dans l'aménagement des érablières sous exploitation. Le règlement encadrant l'aménagement des érablières sur terres publiques par les acériculteurs relève du règlement sur les permis d'intervention et de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Puisque cet enjeu relève d'une réglementation, cet enjeu devrait être ramené au niveau des tables provinciales existantes.</p>	<p>Planifier une rencontre du comité acéricole après la consultation publique du PAFIO (Coordination Table GIRT).</p>
<p>MAJOR</p> <p>Ce secteur à une grande proportion en PAP. La tache blanche représente des superficies dédiées à la recherche. Il y a une possibilité d'exploiter ces superficies à des fins acéricoles.</p> <p>Il est mentionné que l'harmonisation de secteur à proximité d'un détenteur de permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles est facilitante puisque le projet est réel. Il faudrait identifier les prochains PAP en agrandissement à partir du besoin réel d'agrandissement de l'ensemble des producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière sur un horizon court moyen terme (0 – 20 ans).</p>	<p>Vérifier la possibilité d'exploiter à des fins acéricoles, les superficies de recherche (MRNF).</p> <p>Rencontrer l'ensemble des PPAL afin d'identifier leur besoin en</p>



DISCUSSIONS	SUIVIS
Cependant, en identifiant ces nouveaux PAP, les PAP existants non utilisés devraient être retirés de la banque.	agrandissement (PPAL)
VASE Ce secteur présent affiche les infrastructures utiles pour l'harmonisation (chemin forestier et tubulures). L'implantation des chemins dans ce secteur permettent d'atteindre les prochains PAP existants non exploités.	
6.2 PAMT : TINERABLE, LUSIGNAN, CORNEMUSE Ces secteurs n'ont pas été présentés par manque de temps.	
7. Affaires diverses Aucun sujet n'est abordé dans cette section.	
8. Prochaine rencontre et actions La rencontre se termine à 17 h. La prochaine rencontre se tiendra début juillet et les parties présentes clarifient les prochaines actions à entreprendre avant la tenue du prochain comité : <ul style="list-style-type: none">• Identifier les projets d'agrandissements de l'ensemble des PPAL sur le court moyen terme (0 – 20 ans)• Analyser les PAP existants afin de les trier et ensuite les inventorier.	Vérifier la disponibilité de fonds afin de procéder à l'inventaire des PAP (MRNF).